

Séance du 8 septembre 2022

Délibération n° 2022_14

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : ROMIEU Tanguy.

Objet : Travaux lotissement communal Les Bruyères

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offre concernant les travaux de terrassement et d'assainissement du futur lotissement communal « Les Bruyères ».

Lot 1 – Terrassement, voirie et eaux usées :

ADOUR VRD est l'entreprise retenue pour un montant de 322 822, 69 €.

Lot 2 – Eau potable, sécurité incendie :

CEGETP est l'entreprise retenue pour un montant de 48 990, 20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le choix des deux entreprises retenues,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le lotissement communal « Les Bruyères ».

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 16 septembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

